



Christian Robert

Coordonnateur FNEC-FP FO de l'Académie de Toulouse

Représentant des personnels au Comité Technique Académique
de l'Académie de Toulouse

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse

Albi, le 19 mars 2020

Monsieur le Recteur,

La FNEC-FP FO constate que les conditions de réalisation du CTA convoqué le 17 mars 2020, dont l'ordre du jour portait sur différents éléments de préparation de la rentrée 2020, n'ont pas permis que se réalisent les débats qui auraient du avoir lieu au sein de cette instance.

En effet les réponses aux déclarations, aux observations et remarques que les différents représentants des personnels ont fait connaître n'ont pas pu donner lieu à un véritable débat et n'ont pu obtenir, dans la plupart des cas, que des réponses standardisées sur le modèle : « *les propositions de l'administration sont maintenues* ».

De plus aucune réponse n'a été apportée aux questions posées lors des déclarations liminaires des différents représentants.

Nous n'avons ainsi obtenu aucune réponse à notre questionnement sur la réunion du CHSCTA et sur l'application de l'article 67 du décret 82-453.

Nous n'avons pas obtenu de réponses non plus sur les questions que nous avions posé à propos du demi poste de CPE à Bellevue et du poste de CPE à Urbain Vitry.

Vous n'avez pas répondu non plus aux interrogations que nous soulevions sur la médecine de prévention alors que les personnels placés sous votre autorité sont mis en danger par les carences qui existent depuis de nombreuses années dans ce domaine.

Vous n'avez pas répondu non plus, Monsieur le Recteur, à notre demande de levée de toute plainte et toute poursuite à l'encontre du responsable syndical et représentant des personnels qui a été convoqué le 10 mars au commissariat de Cahors.

Vous n'avez pas répondu non plus à nos observations sur la pratique du blocage des postes tant infirmiers dans les établissement dotés de deux postes qu'ATRF dans les collèges.

Il n'a pas été non plus fait de réponses aux questions que notre fédération a posé à propos des postes SPEA (poste L7200 au lycée de Castelsarrasin, poste P4550 au lycée professionnel Guynemer et poste L1414 au lycée professionnel Gaston Monnerville de Cahors).

La FNEC-FP FO considère que les débats nécessaires, pour que la consultation du Comité Technique Académique puisse être considérée comme ayant eu lieu, ne sont pas réalisés.

La FNEC-FP FO demande l'application stricte de l'article 42 du décret 2011-184 du 15 février 2011, article 42 qui stipule que « *les réunions des comités techniques peuvent, lorsque les circonstances le justifient, être organisées par visioconférence* ».

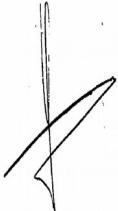
Le prétendu CTA qui est en train de se dérouler depuis le 17 mars 2020 ne s'appuie sur aucune base réglementaire, il n'a pas permis que « *chaque membre siégeant avec voix délibérative ait la possibilité de participer effectivement aux débats* ».

Pour la FNEC-FP FO le CTA qui était convoqué le 17 mars 2020 n'a pas effectivement eu lieu. Nous réitérons notre demande que ce CTA soit convoqué dans un cadre conforme à la réglementation en vigueur. Nous demandons que les textes réglementaires soient appliqués à tous les niveaux et qu'aucun CTSD ou CDEN ne se tienne dans des conditions similaires à ce qui s'est produit avec ce prétendu CTA.

Pour terminer la FNEC-FP FO réitère sa demande de convocation d'un CHSCTA respectant les dispositions du décret 82-453.

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Christian Robert.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CHRISTIAN ROBERT".